

Communiqué de presse Avril 2025

Amélioration des conditions de travail des plaquistes : l'OPPBTP, la CAPEB et l'IRIS-ST s'engagent pour des solutions concrètes

L'OPPBTP, en partenariat avec les Métiers du plâtre et de l'isolation de la CAPEB et l'IRIS-ST, dévoile les résultats d'une étude dédiée aux conditions de travail des plaquistes. Face aux évolutions du secteur – poids croissant des plaques, innovations techniques, exigences réglementaires accrues, évolutions normatives... – cette analyse approfondie met en lumière les contraintes physiques et les risques rencontrés par les professionnels et propose des solutions concrètes en vue d'améliorer leurs conditions de travail tout au long de leur carrière.

Une première phase d'étude de terrain pour comprendre les réalités du métier

L'étude s'appuie sur des observations menées sur la mise en œuvre de plaques de plâtre lors de chantiers de rénovation, en s'intéressant particulièrement aux travaux de pose de plafonds droits ou rampants. Au cours de la première phase de l'étude, trois chantiers de rénovation représentatifs ont été observés afin d'analyser les contraintes et les risques liés à la mise en œuvre de plaques de plâtre, complétée par des entretiens. Ces observations ont notamment mis en évidence :

- ✓ **Une forte sollicitation physique** due à la manutention de charges lourdes (plus de 25 kg), à des postures contraignantes (bras levés, flexions du tronc, travail accroupi) et de nombreuses montées/descentes d'escabeau (jusqu'à 50 montées et descentes par heure en pose de plafond).
- ✓ **Un besoin d'équipements plus adaptés**, les solutions existantes (lèves-plaques, chariots, cales-plaques) ne répondant pas toujours aux exigences du terrain.

En parallèle de ces observations, un recensement des équipements de travail utilisés pour réduire les contraintes physiques à toutes les étapes du chantier et prévenir les chutes de hauteur a été mené.

De premières pistes d'amélioration

L'analyse croisée de ces constats a mis en exergue quatre principaux axes d'amélioration :

- ✓ **L'assistance de l'approvisionnement** des postes de travail avec équipements adaptés à l'état des sols, permettant le transport de plusieurs plaques, le transport de plaques en position verticale, via des cheminements horizontaux et verticaux.

- ✓ **L'assistance des manutentions** en phase de préparation et de pose avec des équipements permettant de faciliter les tâches réalisées depuis la reprise de la plaque sur le stock jusqu'à son positionnement.
- ✓ **Les matériels** de travail en hauteur ou permettant de travailler depuis le sol, de nature à diminuer les contraintes physiques actuelles liées aux montées/descentes, aux postures bras au-dessus des épaules et aux situations particulières de travaux dans les escaliers.
- ✓ **Les matériaux** avec des améliorations au niveau des conditionnements pour faciliter les approvisionnements et des produits plus légers et moins encombrants donc plus faciles à manutentionner.

Une seconde phase axée sur les équipements afin d'amorcer des avancées concrètes

La seconde phase de l'étude s'est plus particulièrement orientée sur le travail en hauteur et les équipements. Des enquêtes et entretiens menés auprès des entreprises ont permis de recenser les pratiques en matière d'utilisation de matériels de types rallonges sur visseuse ou lèves-plaques, ainsi que de produits innovants comme des plaques allégées.

Cela a conduit à l'élaboration d'un cahier des charges de lève-plaque répondant aux besoins des plaquistes et à des expérimentations sur chantiers de deux modèles de lève-plaques. Ces tests ont fait l'objet de retours d'expérience auprès des fabricants concernés.

Vers de nouvelles perspectives en matière d'amélioration des conditions de travail

Le travail mené a ainsi permis d'identifier les points forts et les limites des matériels testés ainsi que les pistes d'amélioration. De nouvelles perspectives sont aujourd'hui envisagées pour favoriser l'adoption de solutions innovantes et sécuriser davantage les interventions des plaquistes.

Aussi, la promotion d'équipements tels que les rallonges sur visseuse et les lèves-plaques, qui permettent de travailler depuis le sol et de limiter les efforts physiques, lors des opérations en plafonds droits, apparaît importante. Les fabricants des lèves-plaques testés ont pris en compte les retours des entreprises afin d'améliorer leurs produits et envisagé des modifications à leurs matériels, réalisées ou en cours de développement pour les prochaines années.

Sur le plan des matériaux, il est essentiel de mieux faire connaître les nouvelles plaques allégées et d'encourager une évolution du conditionnement des plaques de plâtre en collaboration avec les fabricants.

Enfin, l'optimisation de l'approvisionnement des postes de travail, enjeu commun aux métiers du second œuvre, fait l'objet d'une démarche collective initiée.

Le rapport d'étude complet est disponible en téléchargement [ici](#).

A propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- Espace presse
- X : @capeb_fr
- Facebook : @capeb.nationale
- LinkedIn : @capeb

A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par l'IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Suivez l'IRIS-ST sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités :

Facebook : @iris-st

LinkedIn : @iris-st

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 13 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

